

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 décembre 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 novembre 2018, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Facilitateur chargé
par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application
de la résolution [2231 \(2015\)](#)**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le sixième rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre, qui couvre la période allant du 13 juin au 30 novembre 2018.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et du rapport qui l'accompagne comme document du Conseil de sécurité.

Le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité
de promouvoir l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#)
(Signé) Karel J. G. van Oosterom



Rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre

1. Le présent rapport est le sixième de la Commission conjointe, créée en application du Plan d'action global commun. Il est adressé au Conseil de sécurité et porte sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre. Il donne un aperçu des travaux entrepris par le Groupe de travail entre le 13 juin et le 30 novembre 2018.

2. Composé des États participant au Plan d'action global commun, le Groupe de travail sur l'approvisionnement est coordonné par un représentant attitré de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Depuis le 9 mai 2018, il poursuit ses travaux sans la participation des États-Unis.

3. Pendant la période considérée, le Groupe de travail sur l'approvisionnement a tenu six réunions, dont une réunion à laquelle des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont participé en qualité d'observateurs. Il a examiné cinq propositions présentées par un État : quatre d'entre elles ont été recommandées pour approbation et la cinquième est toujours à l'examen. En ce qui concerne les trois propositions qui étaient à l'examen au cours de la période précédente, le Groupe de travail a recommandé d'en rejeter une, et les deux autres ont été retirées par l'État qui les avait présentées.

4. Les documents sur les travaux du Groupe de travail sur l'approvisionnement qui ont été entérinés par la Commission conjointe et mis à jour en septembre 2017 sont à la disposition du public, notamment sur le site Web du Conseil de sécurité, à la section consacrée à l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#).

5. Les participants au Groupe de travail sur l'approvisionnement ont continué de collaborer avec les États Membres en vue de mieux faire connaître les procédures de la filière d'approvisionnement et d'expliquer le rôle et les objectifs du Groupe. Divers messages de sensibilisation n'ayant pas force contraignante ont été élaborés afin d'appuyer ces efforts.
